



1197 Prangins, le 25 mai 1982

**MUNICIPALITÉ  
DE  
PRANGINS**

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 9/82

Boucllement des comptes de l'exercice 1981

Municipal responsable : M. Daniel FISCHER

Monsieur le Président,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Dans ses séances des 30 avril et 24 mai 1982, la Municipalité a examiné les comptes communaux de 1981 et les a approuvés. Elle vous les présente avec ses commentaires en faisant la remarque suivante:

Les comptes que nous vous soumettons sont établis selon le nouveau règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, dont le plan comptable est entré en vigueur le 1er janvier 1981. Cette situation ne nous permet pas, cette année, de comparer les chiffres effectifs 1981 à ceux des années antérieures. Nous vous donnerons, en ce qui concerne les comptes de fonctionnement, les écarts par rapport au budget.

D'autre part, les chiffres commentés seront exprimés en milliers de francs, les montants exacts figurant dans les annexes de ce préavis.

<u>1.- BILAN AU 31.12.1981</u>	<u>31.12.81</u>	<u>31.12.80</u>	<u>Ecart</u>
<u>1.1 ACTIF</u>			
Disponibilités	2113.9	605.6	+ 1508.3
Débiteurs et comptes courants	2376.7	2214.6	+ 162.1
Placements du patrimoine financier	1524.4	1524.4	-
Actifs transitoires	5.5	-	+ 5.5
<u>Patrimoine financier</u>	<u>6020.5</u>	<u>4344.6</u>	<u>+ 1675.9</u>
Investissements du patrimoine administratif	710.3	-	+ 710.3
Prêts et capitaux de dotations	166.0	196.0	- 30.0
Avances aux financements spéciaux	1914.8	-	+ 1914.8
<u>Patrimoine administratif</u>	<u>2791.1</u>	<u>196.0</u>	<u>+ 2595.1</u>
Total de l'Actif	<u>8811.6</u>	<u>4540.6</u>	<u>+ 4271.0</u>

./.

1.2 Commentaires concernant l'Actif

- 1.21 L'augmentation des disponibilités se justifie par un placement à terme de 1500.0 à 8 7/8 % pendant 6 mois.
- 1.22 Les recettes fiscales dues par la Recette du district au 31.12.1981 influencent le poste "Débiteurs et comptes courants non bancaires" de + 185.9, alors que les débiteurs diminuent de - 23.8.
- 1.23 Les actifs transitoires, ici pour 5.5 représentent les intérêts courus des comptes à terme.
- 1.24 Les investissements du patrimoine administratif regroupent tous les investissements à buts improductifs. Sous cette rubrique se trouve le passage inférieur CFF, en construction actuellement, pour un montant de 710.3.  
L'ensemble des immeubles improductifs, le bâtiment scolaire, le réseau d'eau, le mobilier et le matériel ainsi que le terrain communal des Morettes (ex. Müller-Messerli) y figurent pour mémoire, complètement amortis. L'amortissement de ce dernier a été effectué au bouclage des comptes au 31.12.1981 pour un montant de 2767.7.
- 1.25 La diminution des prêts et capitaux de dotations est due à l'amortissement de 60 actions de la SAPAN - 30.0
- 1.26 Sous avances et financements spéciaux figurent le solde des investissements non encore couverts par les taxes uniques ou annuelles en matière de canalisations des eaux usées, et de raccordements au réseau d'eau. (Le chapitre 1.5 développe plus en détail la reprise de ce poste au bilan).

	<u>31.12.81</u>	<u>31.12.80</u>	<u>Ecart</u>
1.3 <u>PASSIF</u>			
Engagements courants à court terme	1400.0	545.3	+ 854.7
Dettes bancaires à court terme	729.1	855.5	- 126.4
Emprunts à moyen et long terme	4455.1	1500.0	+ 2955.1
Passifs transitoires	1221.4	1120.9	+ 100.5
Financements spéciaux et fonds de réserve	817.6	336.5	+ 481.1
Capital	188.4	182.4	+ 6.0
Total du Passif	<u>8811.6</u>	<u>4540.6</u>	<u>+ 4271.0</u>

1.4 Commentaires concernant le Passif

- 1.41 La différence de + 854.7 au niveau des engagements à court terme provient d'un accroissement du volume des factures reçues en 1982 et concernant l'exercice 1981.  
Si les créanciers divers augmentent de 531.8, les factures du bureau MGW, reçues en 1981 et concernant des travaux effectués les années antérieures à 1981, ont été comptabilisées pour 208.1, par le compte de provision ouvert à cet effet, lors du bouclage de 1980.  
D'autre part, un compte courant a été ouvert pour la mise en compte des prestations facturées par les CFF, dans le cadre des travaux de construction d'un passage inférieur (114.8).

- 1.42 Les dettes bancaires à court terme ont diminué de 126.4. Ceci est provoqué uniquement par les soldes débiteurs de nos comptes courants BCV et UBS, plus bas lors du bouclage de 1981 que de 1980.
- 1.43 Les emprunts à moyen et à long terme auxquels nous avons eu recours en 1981, ont augmenté sensiblement ce poste du bilan.  
La différence de 2955.1 s'explique de la manière suivante:

Prêt Vaudoise assurances (achat terrain Morettes)	+ 1500.0
Prêt Vaudoise assurances (passage inférieur CFF)	+ 1500.0
Amortissement prêts antérieurs	- 44.9
	<u>+ 2955.1</u>

- 1.44 Les passifs transitoires sont directement influencés par la présence au bilan des avances et financements spéciaux d'une part (voir chapitre 1.26) et des amortissements effectués en 1981 d'autre part.  
(Le chapitre 1.6 présente dans le détail le contenu de ce compte).
- 1.45 Sous financements spéciaux figurent le solde des taxes uniques et annuelles encaissées pour des investissements non encore effectués en matière d'épuration des eaux usées et de défense contre l'incendie.  
(Le chapitre 1.5 développe plus en détail la reprise de ce poste au bilan).  
Quant au fonds de réserve, il est alimenté par l'ancien Capital de la Bourse des Pauvres (336.5) et par le fonds pour investissements futurs en matière de Protection civile (44.1).
- 1.46 L'augmentation du compte de capital représente le virement du solde du compte de fonctionnement.

### 1.5 Financements spéciaux

En guise d'introduction à ce chapitre, nous reproduisons ci-après le texte figurant dans le plan comptable à l'usage des communes, qui définit les financements spéciaux.

... "On parle de "financements spéciaux" (ou de recettes affectées) lorsque, sur la base de dispositions législatives ou réglementaires, des recettes particulières sont totalement ou partiellement affectées à l'exécution d'une tâche publique.

Dans le cadre de la classification administrative, les charges/dépenses correspondantes sont comptabilisées dans un chapitre relatif aux financements spéciaux. Dans le cas où les revenus/recettes affectés dépassent les charges/dépenses des financements spéciaux au cours de la période comptable concernée, l'excédent de revenus doit être porté soit au crédit du compte "fonds alimentés par des recettes affectées", soit au crédit du compte "avances aux financements spéciaux". Le cas échéant, ces deux solutions devront être pratiquées simultanément, ... en revanche: ... "Dans le cas où les revenus/recettes affectés sont insuffisants pour couvrir, au cours de la période comptable, les charges/dépenses relatives aux financements spéciaux, l'excédent des charges doit être couvert soit par la diminution des excédents de revenus antérieurs, soit par une avance de la collectivité,

soit, le cas échéant, par ces deux solutions simultanément,...

Pour la Commune de Prangins, il s'agit des tâches publiques suivantes:

- Service des eaux - Raccordement au réseau
- Epuration des eaux usées - canalisations
- Epuration des eaux usées - station d'Epuration
- Défense contre l'incendie

Ces différentes tâches sont réglementées par les documents suivants:

- Règlement pour le service communal de distribution d'eau du 22.12.1964
- Règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées du 19.02.1971
- Règlement communal sur le service de défense contre l'incendie du 4.06.1976

La mise en application de cette nouvelle disposition, au 1er janvier 1981, a pour effet de voir réapparaître au bilan, les soldes concernant les différentes tâches publiques énumérées ci-dessus.

Du point de vue comptable, les dépenses d'investissement et d'entretien, tout comme les taxes encaissées ont été extraites des comptabilités antérieures pour en établir un compte "continu" pour chacune de ces tâches. Les écritures des exercices 1969-1980 constituent la base de ces différents comptes.

De ce fait, les frais engagés les années précédentes, et chargés au compte annuel de fonctionnement, ont été amortis l'année de leur comptabilisation, quand bien même ces années-là, les taxes perçues y relatives ne les couvraient pas.

Dans le sens inverse, les recettes ont également diminué des dépenses, même sans relation directe entre la nature des deux comptes.

Afin de réinsérer dans la comptabilité de 1981, les résultats de ces 4 comptes, nous avons utilisé le compte "Passifs transitoires".

En ce qui concerne les abris de Protection civile, les participations encaissées antérieurement ont suivi le même cheminement que les services ci-dessus, et figurent ainsi au bilan dans le "Fonds de réserve pour investissements futurs".

Pour terminer ce chapitre, nous vous reproduisons ci-après le compte "Passifs transitoires" afin d'illustrer le commentaire ci-dessus. Vous remarquerez, que par le biais de ces écritures correctives, ce compte a augmenté de 1704.1.

#### 1.6 PASSIFS TRANSITOIRES AU 31.12.81

<u>1981</u>	<u>DOIT</u>	<u>AVOIR</u>
1.1 Solde reporté		1105.0
1.1 Report Epuration des eaux usées-canalisation		1727.3
1.1 Report Service des eaux raccordement au réseau		332.6
1.1 Report Epuration des eaux usées - STEP	172.9	
1.1 Report Défense contre l'incendie	162.2	
1.1 Report Abris Protection civile	20.7	
31.12 Utilisation Provision MGW	200.0	
31.12 Amortissements 1981	1387.7	
31.12 Solde à reporter	1221.4	
	<hr/>	
	3164.9	3164.9
	<hr/> <hr/>	

2.- COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.81

2.1	<u>RECETTES</u>	<u>31.12.81</u>	<u>Budget</u>	<u>Ecart</u>
	Administration Générale	15.9	11.0	+ 4.9
	Finances	3740.8	3125.0	+ 615.8
	Domaines et Bâtiments	179.1	185.1	- 6.0
	Travaux	294.1	276.0	+ 18.1
	Instruction Publique et Cultes	24.9	18.0	+ 6.9
	Police	95.8	98.8	- 3.0
	Sécurité Sociale	-	-	-
	Services Industriels	249.2	275.0	- 25.8
	<b>Total des Recettes</b>	<b>4599.8</b>	<b>3988.9</b>	<b>+ 610.9</b>

2.2 Analyse des Recettes

2.21 L'excédent des recettes, par rapport au budget, provient dans une très large mesure de l'excellente entrée fiscale de l'année 1981. Le tableau consacré à l'analyse des recettes fiscales (chapitre 4) illustrera ces résultats. Néanmoins, les intérêts sur les placements à court terme, les comptes courants, les prêts et les participations révèlent une plus-value de 73.2.

2.22 La diminution des recettes des "Domaines et Bâtiments" est due essentiellement au Port des Abériaux - 8.8.

2.23 Dans le secteur des travaux, l'accroissement des recettes est dû aux taxes d'Épuration des eaux usées. Si l'augmentation des recettes est de 19.1, il est à remarquer que les charges présentent les mêmes montants qui sont la contrepartie de l'écriture de virement au compte de financements spéciaux.

2.24 Le Service des eaux influence négativement les recettes des Services Industriels de - 31.0. Ce poste se trouve également balancé aux charges par le virement au compte de financements spéciaux.

2.3	<u>CHARGES</u>	<u>31.12.81</u>	<u>Budget</u>	<u>Ecart</u>
	Administration Générale	310.6	339.5	- 28.9
	Finances	1647.7	285.8	+ 1361.9
	Domaines et Bâtiments	395.5	410.3	- 14.8
	Travaux	741.8	674.8	+ 67.0
	Instruction Publique et Cultes	848.5	743.5	+ 105.0
	Police	202.1	194.1	+ 8.0
	Sécurité Sociale	278.5	299.0	- 20.5
	Services Industriels	169.0	200.0	- 31.0
	Solde viré à Capital	6.1	-	+ 6.1
	<b>Total des Charges</b>	<b>4599.8</b>	<b>3147.0</b>	<b>+ 1452.8</b>

2.4 Analyse des Charges

2.41 En préambule à l'analyse des charges, il est important de préciser que la nouvelle présentation des comptes, conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ne prévoit plus de compte de Pertes et Profits.

Par conséquent, les amortissements effectués à la fin d'un exercice, font partie intégrante du compte de fonctionnement. De ce fait, l'augmentation des charges par rapport au budget de + 1452.8, déduction faite des amortissements de 1425.0, ne représente en fait que + 27.8.

Une seconde remarque générale s'impose pour toutes les sections. En effet, le rachat de la contribution patronale au Fonds de Prévoyance du Personnel, auprès de la Société Columna, provoque une augmentation du compte Caisse de pension et de prévoyance de + 44.7.

- 2.42 Le Bus Nyon-Prangins contribue, fait marquant, à la diminution des charges de l'administration générale. En effet, avec - 29.6 de charge par rapport au budget, le Bus (ne) nous a coûté (que) 64.4. Les charges des autorités ont augmenté de 11.9, différence expliquée par les jetons de présence au Conseil Communal et des frais d'imprimés pour le bureau de vote. Une économie a été réalisée au niveau des assurances maladie et accidents de l'administration - 11.1.
- 2.43 Les charges de la section "Finances", déduction faite de la remarque (2.41), sont en diminution de - 11.9 sur le poste des défalcatons d'impôts. Les intérêts des dettes à court terme subissent une augmentation de + 8.3 alors que les intérêts sur emprunts à moyen et long terme présentent une économie de - 68.8. L'intérêt moyen payé sur ces emprunts en 1981 est de 5.2 %.
- 2.44 L'entretien des terrains communaux a dépassé le budget de + 14.9, alors que celui des bâtiments n'a pas atteint le montant prévu de - 32.5. Le Port des Abériaux équilibre son compte à 0.5 près, les charges imputées à cette rubrique primant sur les recettes.
- 2.45 Le service de l'urbanisme, avec une augmentation de + 80.9 a supporté en 1981, les frais d'élaboration du nouveau plan des zones, dont le crédit avait été accordé en 1978 par le Conseil Communal. L'entretien des routes a réalisé une économie de - 15.3. Il en a été de même pour l'entretien des parcs, cimetières et terrains de football, soit - 13.0.
- 2.46 L'augmentation de 105.0 des charges de l'Instruction publique s'explique avant tout par la participation communale à l'enseignement secondaire qui a augmenté de + 67.0, en raison du nombre plus élevé d'élèves ayant suivi le collège et de l'accroissement de la redevance par élève. Les frais du personnel de l'enseignement primaire ont également augmenté de + 27.0.
- 2.47 La raison d'une diminution des charges du corps de police et du contrôle des habitants, ensemble - 16.5, s'explique par le non-engagement d'un employé rattaché à ce poste, alors que le budget prévoyait une deuxième personne. Quant à la protection civile, les charges ont augmenté au niveau des subventions communales aux abris PC + 10.9 et de la participation au CRIO + 4.5.
- 2.48 L'essentiel des charges de Sécurité sociale communale est composé de participation à des charges cantonales, réparties sur les communes au prorata du nombre d'habitants et selon la capacité financière des communes. Cette année, nous avons réalisé une économie de - 20.5.



4.- RECETTES FISCALES ET TAXES

	<u>1981</u>	<u>Budget</u>	<u>1980</u>	<u>Ecart</u>	
				<u>s/budget</u>	<u>s/1980</u>
Impôt sur le revenu	1433.7	1550.0	1287.6	- 116.3	+ 146.1
Impôt sur la fortune	134.4	125.0	113.0	+ 9.4	+ 21.4
Impôt à la source	43.2	20.0	20.1	+ 23.2	+ 23.1
Impôt spécial des étrangers	118.2	135.0	112.0	- 16.8	+ 6.2
Impôt personnel	8.6	9.0	8.5	- 0.4	+ 0.1
Impôt bénéf.pers.morales	999.3	630.0	710.0	+ 369.3	+ 289.3
Impôt capit.pers.morales	120.7	150.0	97.3	- 29.3	+ 23.4
Impôt cpt imm.pers.morales	11.6	13.0	12.6	- 1.4	- 1.0
Impôt foncier	160.7	150.0	156.5	+ 10.7	+ 4.2
Droits de mutation	125.4	100.0	101.2	+ 25.4	+ 24.2
Impôt sur succession/donet.	30.8	100.0	220.4	- 69.2	- 189.6
Impôt sur les chiens	7.5	7.0	7.5	+ 0.5	-
Impôt sur app. automatiques	5.1	6.0	5.1	- 0.9	-
Emoluments administratifs (intérêts de retard)	8.1	10.0	8.2	- 1.9	- 0.1
Impôt sur gains immobiliers	440.7	100.0	178.2	+ 340.7	+ 262.5
Part sur taxes véhicules à moteur	9.6	10.0	11.3	- 0.4	- 1.7
<b>TOTAL RECETTES FISCALES</b>	<b>3657.6</b>	<b>3115.0</b>	<b>3049.5</b>	<b>+ 542.6</b>	<b>+ 608.1</b>
	=====	=====	=====	=====	=====
Taxe Egouts	131.3	120.0	133.8	+ 11.3	- 2.5
Taxe Station Epuration	137.8	130.0	147.1	+ 7.8	- 9.3
Taxe Service des eaux	169.0	200.0	207.5	- 31.0	- 38.5
Taxe Défense contre incendie	86.8	80.0	75.9	+ 6.8	+ 10.9
<b>TOTAL TAXES</b>	<b>524.9</b>	<b>530.0</b>	<b>564.3</b>	<b>- 5.1</b>	<b>- 39.4</b>
	=====	=====	=====	=====	=====
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4182.5</b>	<b>3645.0</b>	<b>3613.8</b>	<b>+ 537.5</b>	<b>+ 568.7</b>
	=====	=====	=====	=====	=====

Le tableau "Recettes fiscales et taxes" permet à chacun d'apprécier les écarts, tant par rapport au budget que par rapport à 1980.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces recettes sont calculées sur la base de la nouvelle déclaration d'impôts établie pour la période fiscale 1981-1982.

Nous enregistrons avec satisfaction l'augmentation de +369.3 (s/budget) et + 289.3 (s/1980) de l'impôt sur les bénéficiaires des personnes morales. Il en est de même de l'augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers + 340.7 (s/budget) et + 262.5 (s/1980), tout en notant que cette recette ne se retrouvera pas obligatoirement dans cet ordre de grandeur en 1982, étant donné le caractère aléatoire de cet impôt.

5.- AMORTISSEMENTS 1981

Solde "Passifs transitoires au 1.01.1981		1'105'000.--
Excédent de l'exercice 1981		<u>1'431'121.90</u>
A disposition avant amortissement		2'536'121.90
<u>Reprise "Financements Spéciaux" (1.5):</u>		
- Epuration Eaux usées Canalisations	+ 1'727'300.--	
- Epuration Eaux usées Station Epuration	- 172'900.--	
- Service des Eaux Raccordement au réseau	+ 332'600.--	
- Défense contre l'incendie	- 162'200.--	
- Participation abri PC	- 20'750.--	
Amortissement facture MGW	- 200'000.--	
Amortissement actions SAPAN	- 29'940.--	
Subside cantonal pour pavillon des Fossés	+ 4'467.--	
Subside cantonal pour temple	+ 31'870.--	
Amortissement pavillon Fossés	- 1'120.--	
Amortissement citerne temple	- 23'770.--	
Amortissement travaux Chenalette	- 26'451.60	
Amortissement terrain des Morettes (ex. Müller-Messerli)	- <u>2'767'683.25</u>	- <u>1'308'577.85</u>
		1'227'544.05
Solde viré à Capital		- <u>6'117.30</u>
Solde reporté "Passifs transitoires"		<u><u>1'221'426.75</u></u>

L'excellent résultat de l'exercice 1981, augmenté de la reprise en compte des "financements spéciaux", nous a permis de procéder à des amortissements pour une somme de 3012.6.

Cette opération d'envergure a pu être possible grâce à la situation exceptionnelle provoquée par l'extourne d'amortissements effectués ces 10 dernières années, en matière de canalisations d'eau, d'épuration des eaux usées, et de défense contre l'incendie.

Outre les amortissements effectués cette année nous avons pu augmenter de 121.4 le compte de provision pour "Grands travaux".

#### 6.- REMARQUES GENERALES

Le bouclage des comptes communaux 1981 que nous venons de vous présenter, appelle de notre part, les deux remarques suivantes:

- le plan comptable et le règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 sont entrés en vigueur avec l'exercice 1981.
- Le changement à 80 % de l'Exécutif au 1er janvier 1982 oblige votre Municipalité actuelle de vous donner, au travers des comptes, des explications sur des résultats correspondant à une gestion à laquelle Elle n'a pas participé.

Nous souhaitons néanmoins vous avoir renseigné le mieux possible sur les comptes de notre ménage communal. Ceci a pu être possible grâce à notre Boursier communal qui a consacré une partie de son temps à nous expliquer les affaires de la bourse communale.

Nous le remercions pour sa disponibilité à notre égard et l'excellente tenue de tous les dossiers dont il a la responsabilité.

Nous ne saurions terminer cet exposé sans rendre hommage à nos prédécesseurs qui ont su maintenir nos finances communales dans une situation aussi saine. Cet héritage nous permet d'envisager l'avenir avec un brin d'optimisme, en regard de l'énorme travail qu'il reste à accomplir, notamment dans le domaine des Bâtiments et dans celui des aménagements routiers.

#### 7.- CONCLUSION

Les présents comptes ont fait l'objet d'un contrôle par la Fiduciaire HELLER S.A. à Nyon, dont le rapport est à disposition de la Commission de gestion.

Nous les soumettons, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, à l'approbation de votre Conseil qui voudra bien prendre les décisions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le présent préavis No 9/82,  
lu le rapport de la Commission de gestion,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

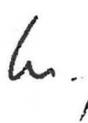
DECIDE

- 1/ d'adopter les comptes de la Bourse Communale pour l'exercice 1981 tels qu'ils ont été présentés.
- 2/ d'en donner décharge au Boursier Communal avec remerciements de la Municipalité pour l'excellence de son travail et sa collaboration active.
- 3/ de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion au cours de l'exercice 1981.

Ainsi délibéré en séance du 25 mai 1982, pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

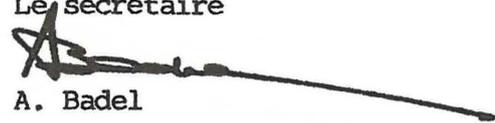
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

 M. Jaccard



Le secrétaire

 A. Badel